

## Moyens financiers des ménages et risques de précarité

### ÉDITO

La pauvreté a de multiples visages : précarité, paupérisation, exclusion, plusieurs termes pour regrouper de multiples situations, d'une personne seule à une famille nombreuse. Les acteurs du territoire se mobilisent pour lutter contre ces problèmes, qui sont particulièrement prégnants dans le Département et sur le Grand Douaisis.

Les situations de pauvreté ont un impact fort sur les stratégies d'aménagement d'un territoire. Leurs connaissances permettent d'adapter la politique de logements et l'accompagnement des personnes à mener. Il s'agit ainsi de permettre un accès et un maintien dans un logement décent à ces populations et de favoriser un parcours résidentiel adapté en agissant à la fois sur le parc public et sur le parc privé également concerné par ces problématiques.

Après avoir approfondi la question de l'offre de logements, nous abordons ici la question complexe de la demande et des caractéristiques sociales de la population face à l'offre existante. Les travaux ici présentés s'attachent à développer la connaissance des moyens financiers des ménages du Grand Douaisis pour appréhender la précarité : Quels sont les revenus des ménages ? Combien bénéficient d'aides sociales ? Quels sont les secteurs les plus marqués ? Ces différents regards nous permettront de prendre du recul sur la situation du territoire et d'aller vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en logements.

Lionel Courdavault  
Président du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis  
Au nom des partenaires de l'Observatoire de l'Habitat

## Qu'entend-on par précarité ?

La pauvreté d'un ménage se définit à partir de plusieurs critères : revenus, aides, accès aux soins, à l'emploi, au logement, etc. Cette publication s'appuie sur les données de FILOCOM (impôts), de la CAF du Nord et du Département du Nord ainsi que sur des Profils INSEE sur la pauvreté.

Ces données permettent de développer un aspect de la pauvreté, la pauvreté monétaire. Elle correspond à l'insuffisance de ressources qui permettent de vivre dignement dans une société et son contexte. Il existe plusieurs moyens de l'appréhender :

- Selon des critères financiers, par

comparaison des ressources, à travers la définition de seuils nationaux ou internationaux. Par exemple, le seuil de pauvreté.

- Selon une approche institutionnelle. Les institutions définissent des seuils afin d'accompagner certains publics et de distribuer les minima sociaux. Par exemple, le RSA.

Ces différents indicateurs reflètent une photographie de la pauvreté à un instant T. On peut distinguer :

- Une **pauvreté structurelle** (de longue durée), qui concerne environ 80 % des ménages dits "pauvres".

Elle nécessite une analyse des tendances sur plusieurs années.

- Des **situations de pauvreté transitoires**. Un accident de la vie peut vite faire basculer dans la pauvreté. Ainsi, 10 à 15 % des ménages dits "pauvres" entrent et sortent de la pauvreté chaque année.

L'évolution des aides institutionnelles et la diversité des situations rendent difficile une analyse exhaustive et évolutive de ce thème. L'objectif est donc ici d'apporter divers éclairages pour appréhender la précarité sur le Grand Douaisis.

# 1. Les revenus des ménages

## Rappel : caractéristiques générales des ménages

Le Grand Douaisis compte 248 538 habitants et 96 633 ménages en 2008 (source INSEE). La tendance est au vieillissement de la population et au

resserrement des ménages. La taille des ménages s'élève à 2,52 personnes par ménage en 2008 contre 2,7 en 1999. Les petits ménages (1 à 2 personnes) sont en augmentation aux dépens des couples avec enfants. En outre, 67 % des ménages ne comptent

pas d'enfants de moins de 18 ans en 2011 (source FILOCOM) ; 25,7 % comptent entre 1 et 2 enfants de moins de 18 ans et 7 % en comptent 3 ou plus. La part des familles monoparentales reste stable à 9,6 % (plus de 9 000 ménages).

### REPÈRES

## Repères financiers

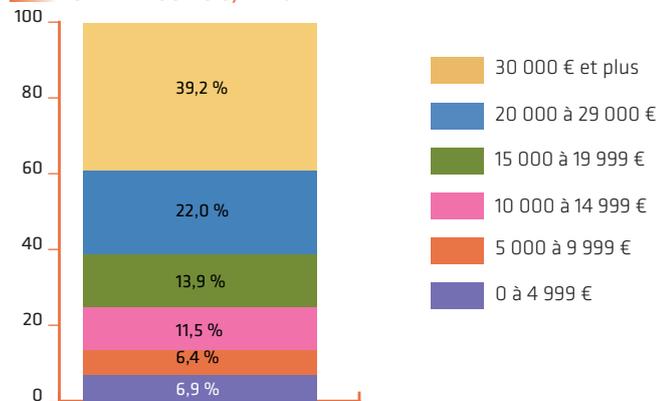
**SMIC mensuel brut** (base 35 heures, en 2011) : 1 393,82 € soit **16 725,84 € par an**.

**RSA mensuel net** (base 1 personne, sans enfant, sans aide au logement, en 2011) : 466,99 € soit **5 603,88 € par an**.

Dans le Grand Douaisis, en 2011, 6,9 % des ménages déclarent des revenus fiscaux inférieurs à 5 000 € par an, soit l'équivalent d'un RSA annuel. 6,4 % déclarent entre 5 000 et 9 999 € par an, soit l'équivalent de moins d'un SMIC annuel. A l'inverse, plus de 39 % des ménages déclarent au moins 30 000 € de revenus fiscaux.

Cette répartition des revenus par ménage est équivalente pour le département du Nord et la France Métropolitaine.

## REVENUS FISCAUX DES MÉNAGES, PAR TRANCHE, EN 2011, À L'ÉCHELLE DU GRAND DOUAISIS, EN %



Source : FILOCOM 2011, d'après DGFIP, MEDDE. Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

Néanmoins, cette répartition ne prend pas en compte la composition des ménages. Ainsi, la composition influe fortement sur la capacité financière d'un foyer : un ménage de deux personnes adultes n'a pas les mêmes

moyens ni les mêmes besoins financiers qu'un ménage d'une personne. De même, un ménage monoparental avec deux enfants n'aura pas les mêmes moyens financiers qu'un ménage constitué d'un couple avec

deux enfants. Ainsi, le nombre d'adultes et d'enfants par ménage pondère considérablement un même revenu. L'INSEE a développé un système de pondération appelé unité de consommation (UC).

### REPÈRES

## Définitions

### > Unité de consommation (UC)

Il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est

ramené à un nombre d'unités de consommation. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;

- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### > Quintile

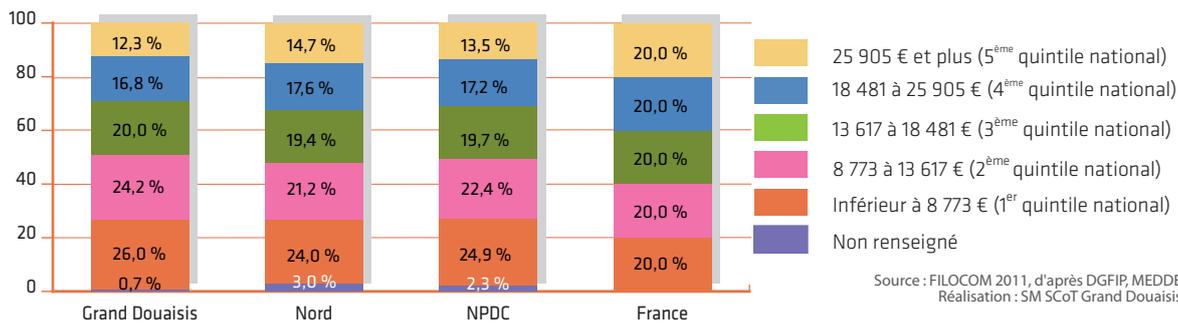
Un quintile représente une portion de 20 % (ou 1/5) d'un tout. Un échantillon peut ainsi être divisé en 5 quintiles.

La répartition des revenus fiscaux par UC permet une comparaison des revenus des ménages sur la base de l'équivalent d'une personne par ménage. D'une manière générale, la région Nord-Pas de Calais a une population aux revenus moins élevés que la moyenne nationale. Par exemple, 20 % des habitants du Nord-Pas de

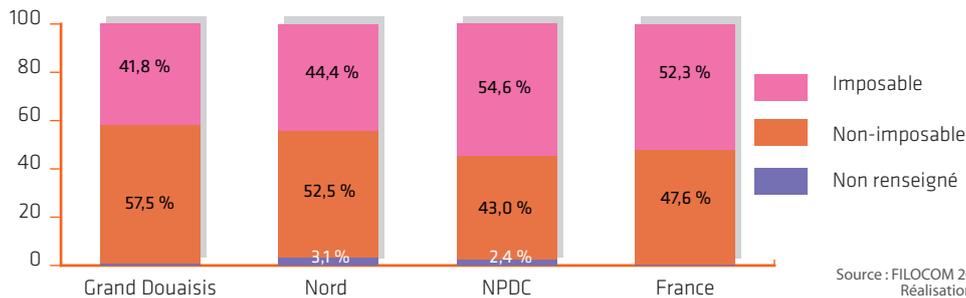
Calais déclarent moins de 7 398 € alors qu'à l'échelle nationale les 20 % des ménages les plus pauvres déclarent moins de 8 773 €, soit un écart de 1 375 €. Ce décalage s'observe aussi lorsque l'on compare la répartition des revenus fiscaux du département et du Grand Douaisis par rapport aux chiffres nationaux. Près de 25 %

des habitants régionaux et 26 % de ceux du Grand Douaisis déclarent moins de 8 773 €, contre 20 % des habitants en France. A l'inverse, 40 % des habitants en France touchent plus de 18 481 €, contre seulement 29,1 % des habitants du Grand Douaisis.

### REPARTITION DES REVENUS POUR UNE PERSONNE (UNITÉ DE CONSOMMATION) EN 2011, EN %



### PART DES MÉNAGES NON-IMPOSABLES, EN 2011, EN %

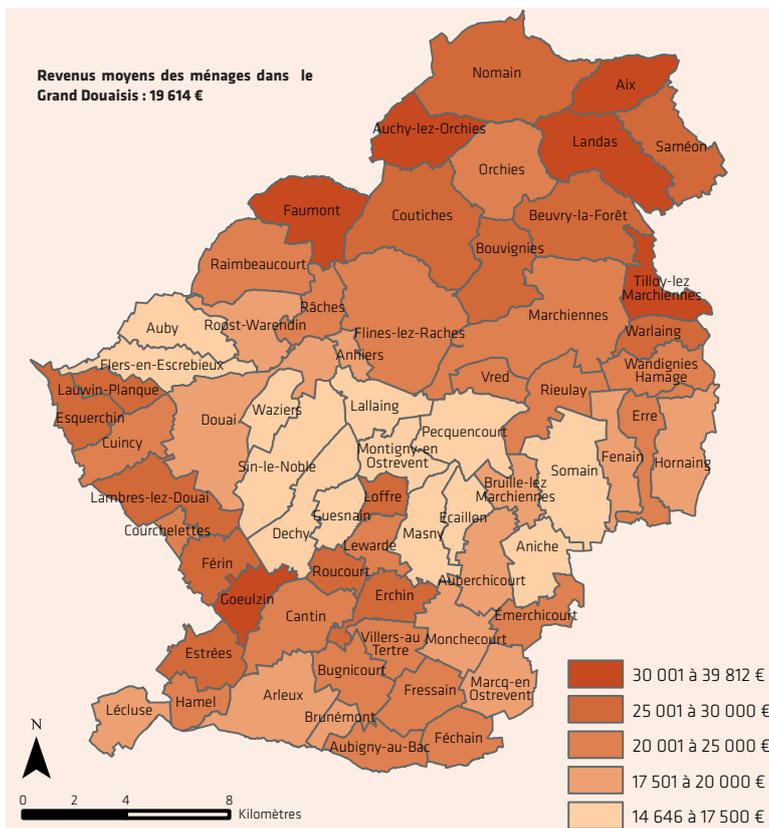


Le même constat s'observe entre la France et le Grand Douaisis sur la part des ménages non-imposables. Ainsi, en France métropolitaine, 47,6 % des ménages sont non-imposables. Ce

taux s'élève à 52,5 % dans le Nord et 57,5 % dans le Grand Douaisis. Sur le Grand Douaisis, une majorité de ménages ne payent pas d'impôts. De plus, ces ménages sont majoritaires

dans les communes de l'arc urbain central, avec un taux supérieur à la moyenne douaisienne. La commune de Lallaing présente le taux le plus élevé avec 68,9 % des ménages.

### REVENUS MOYENS DES MÉNAGES, EN 2011 PAR COMMUNE, EN €



Le revenu fiscal moyen des ménages du Grand Douaisis s'élève à 19 614 € en 2011. A l'échelle communale, la répartition des revenus est marquée par de fortes différenciations :

- L'arc urbain central concentre les plus bas revenus, inférieurs à 17 500 € ;
- La Pévèle rassemble les ménages les plus aisés, avec des revenus supérieurs à 25 000 € ;
- L'arleusis présente une situation plus diversifiée.

L'ensemble de ces données démontre un niveau de pauvreté plus conséquent dans le Grand Douaisis par rapport aux moyennes nationales et régionales, quel que soit les indicateurs pris en compte avec un écart infra-territorial marqué entre l'arc urbain central, l'Arleusis et la Pévèle.



## 2. Approches de la précarité : complémentarité et complexité

### Les aides au logement : premier accès aux aides sociales

Aujourd'hui, lorsqu'un ménage souhaite connaître ses droits en matière d'aides financières sur le logement ou la famille, il se tourne souvent vers les services de la CAF. La CAF distribue la majorité des aides à la personne de droit commun.

L'aide au logement de la CAF se répartit sur trois allocations (APL, ALS,

ALF), non cumulables et distribuées selon des critères précis. En 2011, dans le Grand Douaisis, 26 875 allocataires de la CAF ont bénéficié d'une aide au logement, soit 56,7 % des allocataires.

La part d'allocataires bénéficiant d'une aide au logement varie fortement d'une commune à une autre :

- Dans la plupart des communes de l'arc urbain central, 55 % des allocataires bénéficient d'une aide au logement,

- Les communes rurales, notamment en Pévèle, comptent entre 10 et 25 % d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement : Nomain, Loffre, Vred, Landas, etc.,
- Les communes de l'Arleusis connaissent un taux plus disparate, allant de 10 % à plus de 55 % pour Arleux,
- De manière générale, les communes de plus de 5 000 habitants comptent le plus fort taux d'aides au logement : de 61 % à Flers-en-Escrebieux à 72,4 % à Douai.

### ZOOM SUR

### La CAF (Caisse d'Allocation Familiale)

En 2011, la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) compte **47 365 allocataires dans le Grand Douaisis**, toutes aides confondues. Ce chiffre représente **131 665 personnes couvertes par une aide de la CAF, soit 53 % de la population du Grand Douaisis**. A l'échelle communale, la population couverte par une aide de la CAF représente généralement autour de 50% de la population totale, variant

plus ou moins selon les communes (35% de personnes couvertes à Goeulzin, 64% à Aniche).

La CAF distribue plusieurs types d'aides, selon des critères définis au niveau national. Les aides que nous allons analyser dans cette publication sont toutes distribuées selon des critères sociaux plus ou moins stricts.

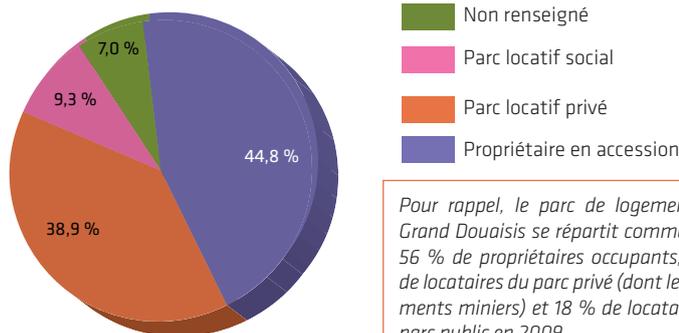
Les principales aides distribuées par la CAF sont les aides familiales (non traitées dans cette publication), les aides au logement et les minima sociaux (RSA et allocation adulte handicapée (l'AAH)).

L'allocataire est la personne de référence d'un foyer ayant perçu au moins une prestation de la CAF.

Il est également intéressant de regarder si ces aides vont plutôt aux locataires du parc privé ou social ou aux propriétaires occupants. La répartition des aides s'établit à 44,8 % des aides aux locataires du parc social, 38,9 % aux locataires du parc privé et 9,3 % aux propriétaires en accession. L'aide à l'accession est destinée uniquement aux ménages en cours d'acquisition d'un logement, afin de soutenir le remboursement du prêt. Ainsi, dans le parc total, 70 % des locataires dans le parc social perçoivent une aide au logement contre 42 % des locataires du parc privé et 4,5 % des propriétaires occupants. La prépondérance des aides au logement dans le parc locatif social semble logique.

La présence d'aides dans le parc privé est également importante. Afin d'aller plus loin, nous allons détailler les données sur le parc privé à l'échelle communale. La présence d'aide sur ce parc peut faire partie du parcours résidentiel classique mais elle peut être un indicateur de précarité ou d'un

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT DE LA CAF PAR MODE D'OCCUPATION, EN 2011, À L'ÉCHELLE DU GRAND DOUAISIS, EN %



Pour rappel, le parc de logements du Grand Douaisis se répartit comme suit : 56 % de propriétaires occupants, 25 % de locataires du parc privé (dont les logements miniers) et 18 % de locataires du parc public en 2009.

Source : CAF, 2011. Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

besoin de logement social.

Ainsi, on peut observer que certaines communes accueillent plus de 25 % d'allocataires bénéficiant d'une aide au logement dans l'accession (Coutiches, Erre, Lécluse, Marcq-en-Ostrevent) et plus de 60 % dans le parc locatif privé (Goeulzin, Loffre, Bouvignies). Cette forte présence des aides au logement dans le parc privé (locatif et / ou accession) se constate dans les communes où le parc social

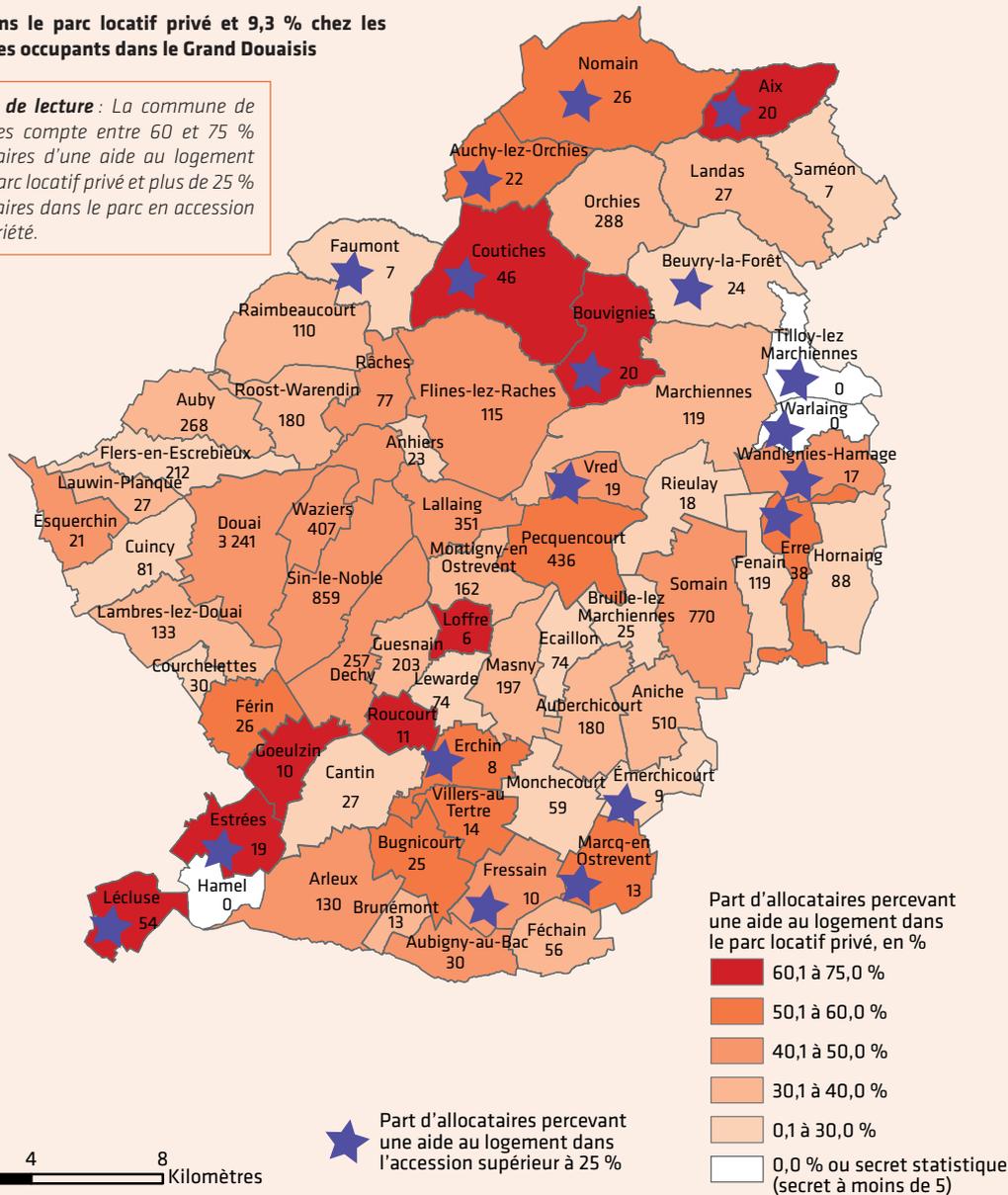
est peu ou pas présent actuellement. Elle peut ainsi illustrer un besoin de développement du parc locatif social afin de compléter l'offre locative privée à destination des ménages les plus fragiles.

A noter que dans les communes minières, le parc minier est encore classé en parc privé (11 % du parc privé en 2009) ce qui augmente de fait la part des aides au logement dans le parc privé.

**TAUX D'ALLOCATAIRES PERCEVANT UNE AIDE AU LOGEMENT : SITUATION DANS LE PARC PRIVÉ, EN 2011, PAR COMMUNE, EN %**

**38,9 % dans le parc locatif privé et 9,3 % chez les propriétaires occupants dans le Grand Douaisis**

*Exemple de lecture : La commune de Bouvignies compte entre 60 et 75 % d'allocataires d'une aide au logement dans le parc locatif privé et plus de 25 % d'allocataires dans le parc en accession à la propriété.*



Source : BD Carto, CAF, 2011. Réalisation : SM SCOT Grand Douaisis.

**Les bénéficiaires du RSA : minima social de droit commun**

En 2011, 25,7 % des allocataires de la CAF perçoivent le RSA, soit 12 172 personnes. Les ménages de ces allocataires comptent 28 203 personnes, qui sont ainsi couvertes par ce minima social, soit 11,4 % de la population. Ce taux est identique à l'échelle du Nord. La répartition sur le territoire varie en fonction des caractéristiques des communes. Ainsi, en volume, ce sont les communes les plus peuplées

qui concentrent le plus de bénéficiaires. Les communes de l'arc urbain central comptent entre 10 et 18 % de population couverte par le RSA. Il apparaît également que toutes les communes le long de la Sensée comptent une part importante de population couverte par le RSA, comprise entre 5 et 10 % . Or, ce taux est généralement constaté dans les communes de plus de 4 000 habitants sur le Grand Douaisis. La Sensée semble donc plus paupérisée, conséquence probable de la forte présence de HLL habités à l'année sur ces communes.



## Le RSA (Revenu de solidarité active)

> Le RSA permet de compléter les ressources des ménages afin de leur garantir un revenu minimal. Il remplace le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et l'API (Allocation

Parent Isolé) depuis 2009. L'allocataire du RSA est accompagné par un référent du Département ou du Pôle Emploi vers un retour à l'activité. Il existe deux types de RSA : le "RSA

socle" pour les ménages sans revenus d'activité et le "RSA activité" pour compléter les revenus d'activité du ménage.

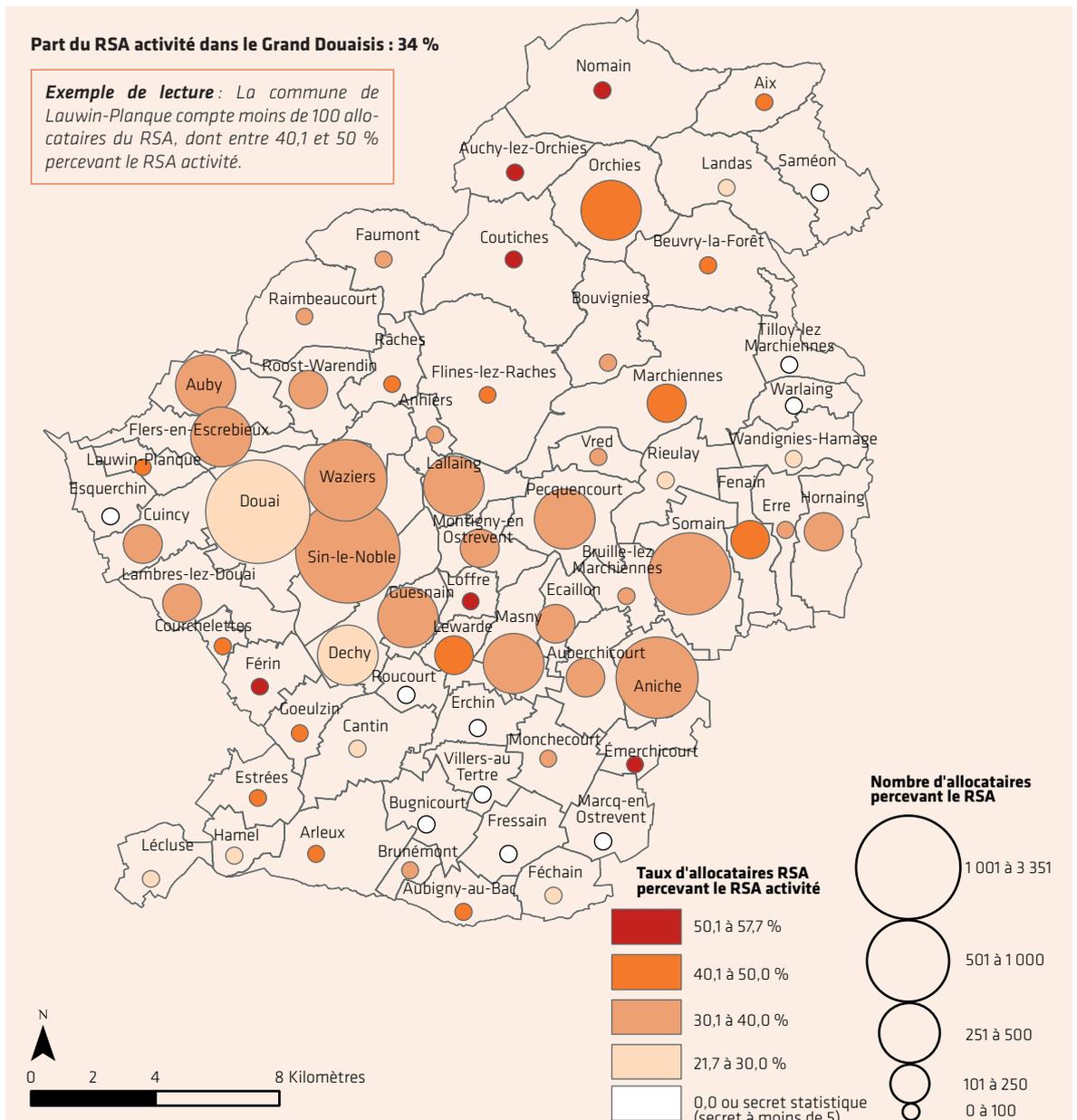
66 % des bénéficiaires du RSA touchent uniquement le "RSA socle", ce qui signifie qu'ils sont sans activité rémunérée. Ces ménages sont très majoritaires dans la plupart des communes du Grand Douaisis. Les bénéficiaires du "RSA activité" représentent, quant à eux, 34 % des

bénéficiaires du RSA. Ces personnes ont une activité professionnelle, souvent précaire ou à temps partiel, qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins. Le "RSA activité" constitue un complément de revenu afin de soutenir la reprise d'une activité rémunérée. A l'échelle commu-

nale, le nombre d'allocataires percevant le RSA est proportionnel au poids démographique.

La proportion du "RSA activité" ne suit pas la même logique. Les communes où le RSA destiné aux ménages sans revenu est le plus

### NOMBRE D'ALLOCATAIRES PERCEVANT LE RSA ET TAUX D'ALLOCATAIRES DU RSA PERCEVANT LE RSA ACTIVITÉ, EN 2011, PAR COMMUNE, EN %



prégnant se retrouvent principalement sur l'arc urbain central et de manière diffuse au sud et au nord du territoire. Ces communes sont marquées par des ménages où le RSA est peu corrélé avec une reprise d'activité.

La plupart des communes périurbaines connaissent un taux de travail-

leurs allocataires du RSA supérieur à 30 %. Certaines communes dépassent les 50 % telles que Férin, Emerchicourt, Auchy-les-Orchies, Nomain ou Loffre. Par exemple, la commune de Coutiches compte moins de 100 allocataires de RSA dont 54,8 % d'entre eux travaillent. La reprise d'activités en lien avec le RSA y est plus marquée. Cependant, ces ménages, mêmes s'ils

travaillent, sont dans une situation de précarité financière. Il s'agit de ce qu'on appelle les "travailleurs pauvres". Ces ménages sont d'autant plus fragilisés en milieu rural du fait de l'éloignement récurrent du lieu de travail et donc de l'augmentation des coûts de déplacements.

## ZOOM SUR

### Le seuil de pauvreté FILOCOM

> Le seuil de pauvreté est calculé selon la définition de la demi médiane du revenu net par unité de consommation sur la France Métro-

politaine. Il s'élève à 677 € par mois en 2011. Rappelons que le revenu net de FILOCOM utilisé ici ne contient pas les aides sociales, ce seuil de

pauvreté ne peut donc pas être comparé directement aux seuils de pauvreté INSEE ou CAF qui eux les intègrent.

### Le seuil de pauvreté FILOCOM : un indicateur de pauvreté à 677 € par mois

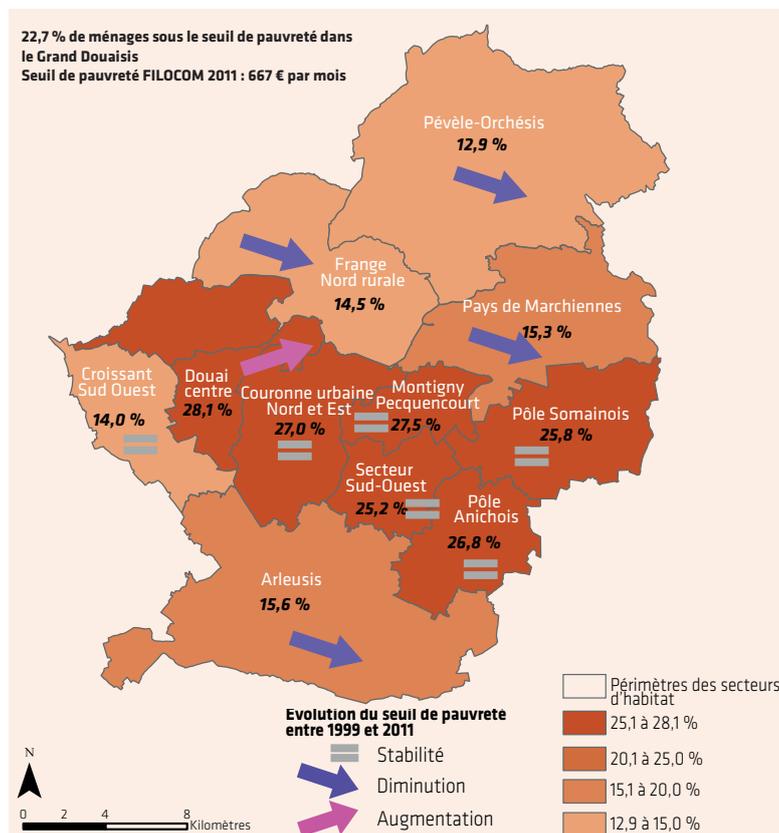
Le Grand Douaisis comprend 22,7 % de ménages sous le seuil de pauvreté en 2011, soit 22 337 ménages. Ce taux est supérieur à celui du Département

et de la Région (21,8 % en 2011) et à celui de la France Métropolitaine (17,4 % en 2011). Depuis 1999, la part des ménages sous le seuil de pauvreté a faiblement évolué. Le volume des ménages touchés a augmenté d'environ 2 000 ménages en dix ans, soit. Cependant, cette stabilité du taux se différencie à l'échelle des secteurs

habitat :

- L'arc urbain central connaît des taux supérieurs à 25 % des ménages sous le seuil de pauvreté. Néanmoins, leur part s'est stabilisée depuis 1999,
- Les secteurs ruraux et périurbains (Pévèle, Frange Nord rurale, Pays de Marchiennes, Arleusis) connaissent des taux inférieurs à la moyenne nationale. De plus, la part des ménages sous le seuil de pauvreté y a légèrement baissé entre 1999 et 2011.
- La ville de Douai compte la plus forte proportion de ménages sous le seuil de pauvreté (28 % en 2011). De plus, elle connaît une très forte hausse (+ 4,7 points entre 1999 et 2011), soit plus 1 200 ménages sur cette période (pour une augmentation de 2 000 ménages dans le Grand Douaisis).

### PART DES MÉNAGES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ FILOCOM, EN 2011, PAR SECTEUR HABITAT, EN %



Les secteurs les plus touchés ont une part conséquente de parc privé de plus de 15 ans. La combinaison d'un niveau de ressources faible et d'un logement ancien augmente le risque de précarité énergétique. Ces deux facteurs se concentrent notamment sur l'arc urbain central et certaines communes de la Sensée. Cette tendance s'observe aussi en moindre mesure sur Orchies, la Frange Nord rurale et le Pays de Marchiennes avec un volume conséquent de ménages en risque de précarité.

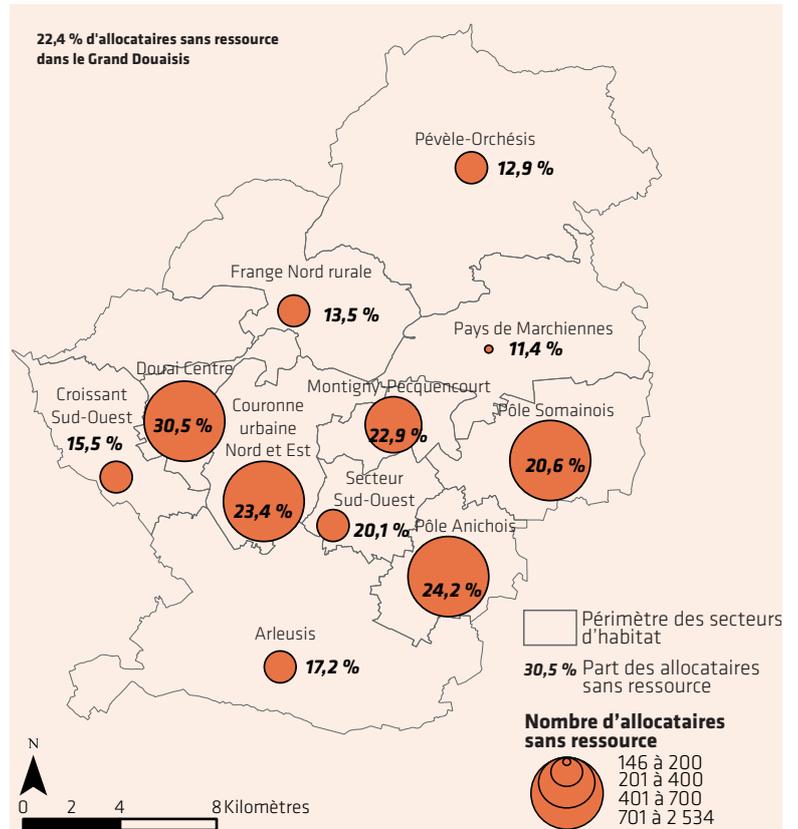
Source : BD Carto, FILOCOM 2011, d'après DGFiP, MEDDE. Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

## Les allocataires sans revenu : une forte dépendance aux aides sociales

22,4 % des allocataires du Grand Douaisis, soit 8 495 allocataires en 2011, n'ont pour seules ressources que les prestations sociales. Dans le département du Nord, le taux s'élève à un point de plus. La répartition géographique par secteur habitat est globalement proportionnelle au poids démographique des secteurs. Globalement, les ménages sans ressource se concentrent sur l'arc urbain central et notamment sur Douai (2 534 allocataires soit 30,5 % des allocataires de la commune), la couronne urbaine Nord et Est et les pôles Somainois et Anichoïis. Chaque secteur compte au moins 200 allocataires sans ressource.

Ces allocataires et leurs familles sont entièrement dépendants des aides institutionnelles pour subvenir à leurs besoins. Cette situation peut poser problème lorsque les critères d'aides sont modifiés ou si la précarité du ménage se dégrade (augmentation des charges d'énergies par exemple).

## NOMBRE ET PART D'ALLOCATAIRES POUR LESQUELS LES PRESTATIONS REPRÉSENTENT L'INTÉGRALITÉ DES RESSOURCES, EN 2011, PAR SECTEUR HABITAT



## ZOOM SUR

### Le FSL (Fond de Solidarité Logement) du Nord

Le FSL (Fond de solidarité pour le logement) est institué dans chaque département. Ce fond accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement. Les conditions d'attribution des aides, ainsi que les règles de fonctionnement du FSL sont fixées par le département dans un règlement intérieur.

Les aides du FSL s'adressent au

locataire et sous-locataire, au propriétaire occupant, à la personne hébergée à titre gracieux et au résident de logement-foyer. Elles peuvent notamment permettre :

- de financer tout ou partie des frais liés à l'accès au logement ; dépôt de garantie, premier loyer pour les primo locataires, assurance du logement,
- dans le cadre de la prévention des expulsions : de prendre en charge les dettes de loyers, charges

comprises,

- de prendre en charge les impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

Il s'agit d'aides ponctuelles. Elles nécessitent toujours la reprise des paiements pour les aides aux impayés. Un ménage peut recevoir plusieurs aides FSL et plusieurs fois une des aides FSL jusqu'à atteindre un plafond maximum sur cinq ans.

## Les aides du FSL : une aide ponctuelle de plus en plus sollicitée

En 2011, 2 551 aides FSL ont été accordées dans le Grand Douaisis au profit de 1 893 ménages. Depuis 2007, le nombre d'aides attribuées a augmenté de plus de 12 %, soit 286 aides supplémentaires.

Les ménages aidés ont un profil spécifique :

- Il s'agit avant tout de ménages isolés, avec ou sans enfant (respectivement 40,2 % et 22,7 % des ménages aidés),
- Ils vivent majoritairement dans le parc public (60,5 %). Cette situation est liée à la politique des bailleurs sociaux vis-à-vis de la solvabilité des ménages qui leur permet de rechercher rapidement des solutions par l'intermédiaire notamment de la mobilisation du FSL. De plus, les bailleurs privés font moins appel au

FSL, qu'ils connaissent peu.

L'intervention du FSL est logiquement plus marquée sur les communes les plus peuplées. Pour autant, les besoins existent également sur les petites communes rurales, mais sont moins identifiés.

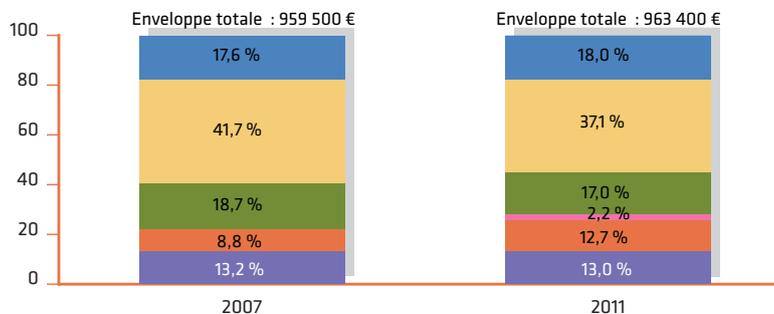
Les aides aux fluides représentent 55 % des aides accordées en 2011 (dont 37 % d'aides à l'énergie). Les aides à l'accès au logement rassemblent 27,9 % des aides ; les

aides aux impayés de loyer, 17 %. Les aides aux impayés (loyer et fluides) ont baissé de 5,6 points entre 2007 et 2011, au profit des aides à l'accès au logement (+ 6 points). Cependant, la récurrence des aides accordées pour

un même ménage augmente. Par exemple, en 2012, 62 % des ménages ayant reçu une aide aux fluides ont déjà reçu une aide aux fluides dans les cinq dernières années. De plus, 10 % des ménages aidés ont atteint le

plafond pour les impayés de gaz et d'électricité jusqu'à 2016. Cela pose la question de la précarité énergétique, des besoins de réhabilitation des logements et plus généralement du coût de l'énergie.

### ÉVOLUTION DE LA DISTRIBUTION DES AIDES FSL, PAR TYPE D'AIDES, ENTRE 2007 ET 2011, À L'ÉCHELLE DU GRAND DOUZAIS, EN %



- Eau
- Énergie
- Impayés de loyer
- Mise en jeu de garantie de loyer
- Accès au logement
- Certificat de recevabilité

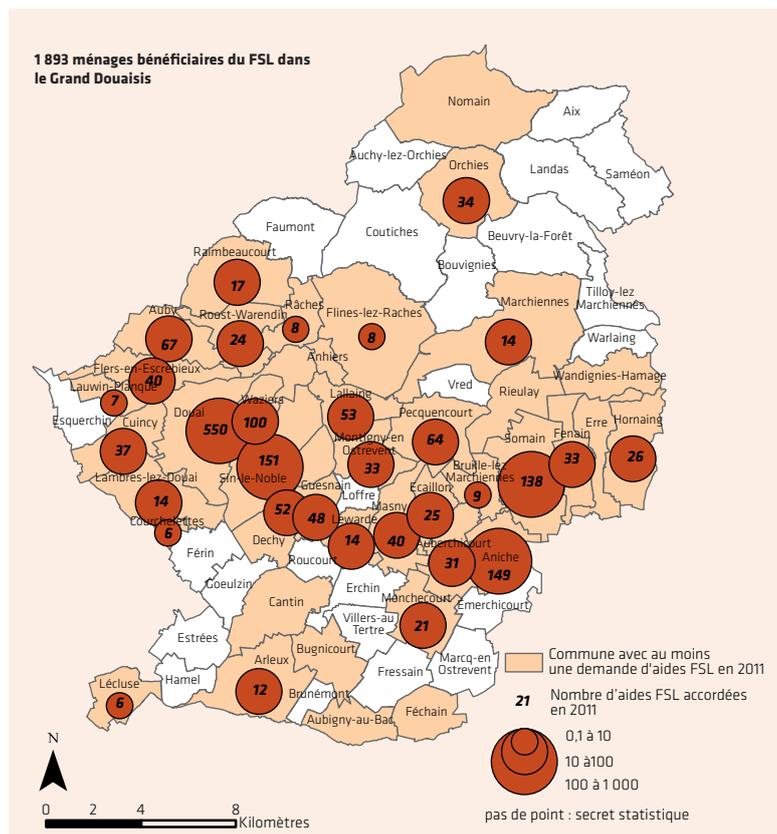
Source : Département du Nord, 2007 et 2011. Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

Une analyse plus détaillée de l'activité du dispositif FSL permet de mieux appréhender les difficultés des ménages. Ainsi, les demandes FSL sur le Grand Douaisis s'élèvent à 5 000 en 2011, soit environ 10 % de la demande départementale. Le nombre de demandes a augmenté de plus de 15 % entre 2007 et 2011. En 2011, 49 % des demandes d'aides ont été refusées. La proportion de rejet reste stable. Ce taux élevé s'explique par les conditions d'accès au dispositif FSL

basé sur les potentialités des publics à faire face, au-delà d'une difficulté passagère de gestion, au paiement régulier de leurs charges courantes. En effet, les aides FSL sont conditionnées à la reprise du paiement des factures d'énergie ou de loyer. Or, beaucoup de ménages ne peuvent pas concrétiser cette reprise de paiement faute de ressources suffisantes ou devant l'ampleur des dettes à honorer. Par ailleurs, les demandes sont souvent sollicitées trop tardive-

ment rendant les réponses à apporter plus difficiles à mettre en œuvre. L'attribution des aides à l'énergie est également liée à un calcul du reste à vivre par jour et par personne. L'aide est obtenue si le reste à vivre est inférieur à 6 €. Or, certains ménages dépassent ce reste à vivre malgré une situation de précarité indéniable (cas de personnes ayant une part à charge de loyer faible et un RSA socle).

### DEMANDE DE FSL ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU FSL, TOUT TYPE D'AIDES, EN 2011, PAR COMMUNE, EN %



Source : BD Carto, Département du Nord, 2011. Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis.

Quoiqu'il en soit, le nombre de demandes est sous-estimé par rapport à la réalité de certaines situations de précarité de la population du Grand Douaisis. D'une part, les critères de rejet présentés ci-dessus sont connus des instructeurs de dossiers FSL qui en conséquence, ne les instruisent pas sachant qu'ils aboutiront à un rejet. De plus, certains ménages ne connaissent pas les aides FSL ou ne souhaitent pas les solliciter pour des raisons qui leur appartiennent.

Les dépenses globales du FSL augmentent régulièrement alors que les recettes stagnent. (Plus d'aides accordées et progression du montant moyen d'aides accordées). Les moyens ne permettent pas de répondre à l'ensemble de la demande, quel que soit les critères ce qui démontre une précarité croissante des ménages. Cette situation semble s'inscrire dans la durée alors que les aides aux ménages ne devraient être que ponctuelles pour les ménages défavorisés. La prévention de ces situations devient une priorité des acteurs de l'aide sociale (Département, CAF, bailleurs, associations).

## 3. Des populations et des secteurs à enjeux

Les indicateurs présentés nous permettent d'esquisser les contours des situations à risques en matière de

pauvreté monétaire. Ainsi, des secteurs à forts enjeux ou à surveiller peuvent être définis ainsi que des

segments de populations à ne pas oublier des politiques publiques.

### Des secteurs qui concentrent les situations de précarité

Les différentes données analysées permettent de trouver une corrélation entre le poids démographique d'une commune et le poids des ménages en situation de précarité. Ainsi Douai en tant que ville-centre, les communes de plus de 5 000 habitants et les anciennes communes minières concentrent la population et les situations de pauvreté. Ce phénomène peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Les services (aides sociales, transports en commun, etc.), les emplois et les logements sociaux sont logiquement présents dans le milieu urbain. Il est normal que les populations fragiles cherchent à se rapprocher de cette offre, notamment

lorsque le ménage n'a pas de véhicule personnel.

- Certaines communes concentrent plus de 60 % de parc social sur leur parc total. Cette situation ne permet pas une mixité sociale et engendre une concentration des situations de pauvreté, plus présente dans le parc social, destiné en partie à ces publics fragiles.
- L'histoire économique du Grand Douaisis a fragilisé le territoire et notamment les populations et les communes liées à l'activité minière, un des anciens moteurs économiques du territoire.

Plusieurs indicateurs montrent une diffusion des situations de précarité sur les secteurs ruraux et péri-urbains (Pévèle, Arleusis, Pays de Marchiennes). Certaines problématiques de précarité sont spécifiques

et connues. Les HLL habités à l'année au bord de la Sensée sont un exemple connu. Néanmoins, une précarité diffuse en milieu rural apparaît également. Elle est difficile à quantifier et à qualifier du fait de la faible concentration de population et la dilution des situations. Or, il est nécessaire de surveiller ce phénomène afin d'alerter les élus sur les risques de décrochage de certains ménages. Cette population a peu accès aux aides et aux services d'accompagnement (propriétaires occupants, méconnaissance des aides, éloignement des lieux d'information). Un décrochage de ce public, par la perte d'emploi, un divorce ou une situation de précarité énergétique, peut rapidement s'avérer problématique en milieu rural par l'isolement plus fort qu'en milieu urbain.

### ZOOM SUR

### La précarité énergétique

En 2010, selon l'INSEE, un ménage sur deux consacrait plus de 18,5 % de ses ressources à son logement principal (loyers ou remboursement de prêts, charges, taxes, etc.). Pour les ménages les plus fragiles, cette part peut monter jusqu'à 40 %. Or, avec l'augmentation du coût des fluides (eau, électricité, gaz), les ménages précaires se retrouvent en difficultés pour payer leurs factures, d'autant plus s'ils vivent dans un logement énergivore. Ces deux facteurs les mettent dans une situation de précarité énergétique. Elle peut se définir comme "une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture

d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat". La précarité énergétique a également un impact sur les déplacements avec l'augmentation des prix des carburants. Cela pose la question de la réhabilitation du parc ancien, de l'accompagnement des ménages et de la localisation des nouveaux logements. Sur le territoire, plusieurs parcs à risque peuvent être cités : le parc minier, le parc privé construit entre 1945 et 1975 et les pavillons individuels éloignés des centres-bourgs.



### Des segments de population à repérer

Les familles monoparentales représentent 10 % des ménages en 2009 sur le Grand Douaisis. Leur part augmente légèrement depuis 1999 (source INSEE). Globalement, le poids

des familles monoparentales augmente progressivement, quel que soit le territoire.

86 % des familles monoparentales ont à leur tête une femme. 28,3 % des familles monoparentales ont 3 enfants et plus. Or, le fait de subvenir et de gérer les besoins d'une famille par le biais d'un seul adulte et

d'un seul salaire peut fragiliser la situation financière du ménage.

Au sein des allocataires de la CAF, les familles monoparentales représentent ainsi 16,1 % des allocataires et 26,3 % des ménages allocataires avec enfants, en 2011, dont 19,2 % avec trois enfants et plus.

D'autres segments de la population sont fragilisés mais n'apparaissent pas clairement dans les données statistiques. Cette situation s'explique notamment par les critères

d'obtention des aides, qui écartent une part de la population. Ainsi, les personnes isolées et les jeunes de moins de 25 ans sont confrontés à des situations de précarité de plus en

plus fortes et sont souvent écartés des aides, selon les structures de terrain.

## Glossaire

**APL** : Aide Personnalisée au Logement

**ALF** : Allocation Logement à caractère Familial

**ALS** : Allocation Logement à caractère Social

**API** : Allocation Parent Isolé

**CAF** : Caisse d'Allocation Familiale

**FSL** : Fond de Solidarité Logement

**HLL** : Habitat Léger de Loisirs

**NPDC** : Nord-Pas de Calais

**RMI** : Revenu Minimum d'Insertion

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**UC** : Unité de Consommation

## Chiffres clés du Grand Douaisis en 2011

<b>96 633 ménages</b>	en 2008 (INSEE)
<b>56 452 ménages</b>	sont non-imposables
<b>22 337 ménages</b>	sont sous le seuil de pauvreté FILOCOM (677 €/mois)
<b>12 924 ménages</b>	déclarent moins de 10 000 € de revenus fiscaux par an
<b>26 875 allocataires</b>	d'une aide au logement de la CAF
<b>12 172 allocataires</b>	bénéficiant d'un RSA
<b>8 495 allocataires</b>	dont les prestations sont les seules ressources
<b>5 000 demandes</b>	d'aides du Fond de Solidarité Logement
<b>2 551 accords</b>	d'aides du Fond de Solidarité Logement

Source : INSEE 2008, FILOCOM 2011, d'après DGFIP, MEDDE ; CAF 2011, Département du Nord, FSL 2011.  
Réalisation : SM SCOT Grand Douaisis.

## Conclusion

Le Grand Douaisis compte **entre 10 000 et 20 000 ménages pauvres ou en situation de précarité financière**, soit **entre 13 et 23 % des ménages** selon les critères. La situation est caractéristique de la région Nord-Pas de Calais, une des régions

les plus pauvres de France métropolitaine, quel que soit les indicateurs. Or, **les situations de pauvreté se concentrent essentiellement sur les zones les plus urbaines**, les communes les plus peuplées dont les anciennes communes minières.

Néanmoins, les **territoires ruraux et périurbains**, malgré une situation plus contrastée, connaissent également **des situations de précarité**, plus diffuse et moins perceptible qu'il convient de surveiller.

## Pour aller plus loin

L'analyse des besoins financiers des ménages du Grand Douaisis et la mise en évidence des situations de pauvreté du territoire nécessitent de vérifier l'adéquation des besoins des habitants avec l'offre du territoire. Il s'agit de s'appuyer sur :

- La **demande locative sociale** : quelles demandes pour quelles offres actuelles et futures ?
- Le **marché immobilier et foncier** : Quels sont ses caractéristiques ? Quels impacts sur la dynamique du territoire ?

Néanmoins, la pauvreté des ménages se mesure également à travers d'autres problématiques que les moyens financiers :

- La **précarité énergétique dans le logement et les transports** : Comment la mesurer ? Comment l'anticiper ? Comment accompagner les ménages concernés ?
- Les situations de **précarité dans l'emploi et la santé** : Quels poids sur le territoire ? Comment créer une dynamique territoriale positive en matière d'économie ?

### ANCIENNES THÉMATIQUES TRAITÉES

- L'évolution démographique
- Le parc de logements
- Le parc social et minier

### PROCHAINES THÉMATIQUES TRAITÉES

- La demande locative sociale
- Le marché immobilier



Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis  
36, rue Pilâtre de Rozier 59500 Douai  
Tel : 03 27 98 21 00 Fax : 03 27 88 19 52  
www.scot-douaisis.org

Directeur de la publication : Lionel Courdavault, Président • Contact : Anne-Sophie Pouzols  
• Crédit photos : SM SCOT Grand Douaisis  
• Conception : Empreinte communication

• Réalisation : SM SCOT Grand Douaisis • Impression : Nord Imprim. Imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées.